

Rapport pour le Conseil régional
<OCTOBRE 2016>

Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du Conseil régional
d'Ile-de-France

**COMMUNICATION AU CONSEIL RÉGIONAL : POINT D'ÉTAPE SUR LA
RÉVOLUTION DES TRANSPORTS À LA RÉGION ET AU STIF**

Sommaire

COMMUNICATION..... 4

COMMUNICATION

Le nouvel Exécutif a décidé d'engager la « **révolution des transports** » afin d'apporter, enfin, des réponses aux attentes légitimes des Franciliens.

Après 10 mois d'exercice des responsabilités, il est temps de dresser un premier bilan tant les décisions et les résultats ont été nombreux. Le présent rapport permet également d'informer pleinement le Conseil régional des mesures déjà prises tant pour ce qui concerne la Région, bien évidemment, mais également pour ce qui concerne le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) qui est présidé par la Présidente de la Région.

En Île-de-France, le secteur des transports a trop longtemps été marqué, pour les Franciliens, par des conditions de déplacements qui se sont fortement dégradées (ponctualité, propreté, confort, information des voyageurs) sur le réseau de transports en commun. Les Franciliens attendent également une forte amélioration de la sécurité.

C'est pourquoi, l'ambition du nouvel Exécutif a été d'apporter, dès le lendemain de l'élection du 18 décembre 2015, une **réponse globale** pour que les Franciliens constatent au plus vite des améliorations tangibles.

Pour y parvenir, il fallait disposer des moyens indispensables. Le budget de la Région consacré aux transports a été conforté par le nouvel Exécutif : le **budget d'investissement dans les transports a augmenté de 9% par rapport à 2015** pour atteindre 600 millions d'euros — soit 35% du budget régional ; le budget de fonctionnement a été maintenu à 795,5 millions d'euros en dépit des baisses de dotations qu'a subies la Région. En particulier, la contribution obligatoire de la Région au STIF est de 645,6 millions d'euros en 2016, faisant de notre collectivité, de loin, la première contributrice.

1) La révolution des transports est en marche grâce à la modernisation des transports

Conformément aux engagements pris devant les Franciliens, le nouvel Exécutif s'est immédiatement attelé au renouvellement du matériel roulant sur chaque ligne du réseau. **Plus de 700 rames doivent être renouvelées ou rénovées sur la période 2016-2021, et plus de 1200 rames sur la période 2016-2028, pour un montant de 9,5 milliards d'euros.**

L'âge moyen des trains en circulation en Île-de-France fin 2015 dépasse 20 ans, et plus de 200 rames ont plus de 30 ans. À fin 2015, une grande partie des trains est vétuste, peu accueillante, sans connexion numérique et près d'un sur deux sans vidéo-protection.

Les nouveaux trains Francilien (pour les lignes H, J, K, L, P) et les MI09 (ligne A) ne représentent fin 2015 qu'un parc de 287 nouvelles rames, soit une petite partie des 1200 rames du réseau d'Île-de-France.

Le STIF a demandé aux opérateurs SNCF et RATP de produire les éléments techniques pour la réalisation de ce plan de renouvellement du matériel roulant. Au vu de leur réponse, le **Conseil du STIF du 13 juillet 2016** a validé les choix de commandes de nouveaux matériels ou de rénovation, ligne par ligne, en fonction des réponses et des résultats obtenus après négociations avec les opérateurs.

L'objectif de rénovation ou de renouvellement de l'ensemble des rames d'ici 2021 a ainsi pu être confirmé. En outre, le plan de rénovation des matériels roulants du métro a été adopté : il s'agit de confirmer le remplacement des rames de métro sur pneu dans le cadre du marché qui a été attribué récemment, et de demander à la RATP de lancer dès maintenant un marché pour remplacer les rames de métro sur fer. Ces nouvelles rames offriront plus de confort, de fiabilité et de ponctualité aux usagers.

Enfin, la Région et le STIF accroissent considérablement leur effort de financement de la **mise en accessibilité des gares**. Alors que le rythme annuel de mise en place des financements était jusqu'à présent de 20 millions d'euros par an pour la Région, plus de 55 millions d'euros ont déjà été mis en place par les décisions de la Commission permanente de juin et de septembre portant l'effort à un niveau jamais atteint. Le STIF a quant à lui augmenté de 50 M€ à 70 M€ son investissement en la matière entre 2015 et 2016. Il s'agit maintenant pour SNCF Réseau et pour SNCF Mobilités de traduire dans les faits cet effort sans précédent.

2) La révolution des transports passera par une amélioration de la ponctualité et la fiabilité des transports en commun

Les usagers des transports souffrent tous les jours des aléas et des retards sur leurs lignes de RER ou de Transilien. Depuis la fin août après plus d'un mois de fermeture totale du tronçon central, le RER A souffre en particulier d'une accumulation de problèmes d'exploitation avec toujours les mêmes conséquences : le million de Franciliens qui utilise tous les jours cette ligne subit retard et blocage.

Le STIF et la Région pèseront de tout leur poids auprès des opérateurs RATP et SNCF pour améliorer la ponctualité dans les transports.

En premier lieu, **SNCF Réseau est rappelé à ses responsabilités quant à la régénération du réseau ferré dont il a la charge**. En effet, le vieillissement des voies ferrées gérées par SNCF Réseau et leur manque d'entretien et de renouvellement entraînent des perturbations particulièrement pénalisantes pour les déplacements quotidiens des Franciliens.

Le STIF a émis un vœu pour que SNCF Réseau mette en place les moyens nécessaires pour effectuer les travaux urgents de régénération et de modernisation du réseau. L'effort de régénération doit être porté à compter de 2017 à 800 millions d'euros pour mettre un terme au vieillissement du réseau.

Par ailleurs, la Région et la STIF veillent à la mise en place la plus rapide des opérations des schémas directeurs qui permettent d'améliorer le service : ainsi, des opérations des schémas directeurs des lignes A, B et L ont été validées au premier semestre 2016.

En outre, 46 millions d'euros ont été votés dès 2016 pour mettre en place dans 142 gares un dispositif de téléopération. Ce système permettra d'assurer d'ici 2018 le contrôle en temps réel de l'état des équipements en gare (escaliers mécaniques, ascenseurs, portillons d'accès, éclairage) et d'améliorer leur maintenance et donc leur disponibilité.

Cette politique d'investissement ne doit pas, pour autant, masquer la **responsabilité des opérateurs sur la qualité de l'exploitation ainsi que sur l'information et la prise en charge des voyageurs en situation perturbée**.

À chaque crise, l'Exécutif régional et le STIF exigent un **retour d'expérience circonstancié** et demandent aux opérateurs **des mesures d'amélioration et de correction**. La RATP a ainsi rendu compte des circonstances de l'incident sur la ligne 1 survenu le 22 janvier 2016 lors du Conseil du STIF du 17 février 2016. La SNCF rendra compte cet automne au Conseil du STIF du

retour d'expérience de l'événement survenu à Gare du Nord le 19 juillet 2016 suite à l'incendie d'un transformateur qui avait immobilisé pendant plusieurs heures cette grande gare.

Le STIF appliquera les pénalités prévues aux contrats passés aux opérateurs s'ils n'atteignent pas leurs objectifs de ponctualité. Le **remboursement de plus d'un million d'usagers des lignes B, D, E, H, P, R et T4** qui n'ont pas bénéficié du service dû, à la suite des mouvements sociaux du printemps, a été négociée et obtenue de la SNCF permettant dès le 21 juillet aux intéressés de faire leur demande sur le site Internet www.mondedommagement.transilien.com. En outre, le STIF a décidé d'étendre ce remboursement aux usagers du RER C qui ont subi des interruptions de services suite aux inondations.

Enfin, compte tenu des montants considérables mobilisés pour les schémas directeurs des RER et des Transiliens qui mobilisent une enveloppe de plus de 1,3 milliards d'euros au CPER, la Région exigera en 2017 des **engagements en matière de fiabilité** en contrepartie du financement des opérations correspondantes.

3) La révolution des transports est en marche grâce à une plus grande sécurité

La sécurité dans les transports est une priorité pour les Franciliens. Le nouvel Exécutif, conformément à sa stratégie de développement du **bouclier sécurité**, a pris des mesures fortes en liaison avec le Ministère de l'Intérieur et le STIF pour changer le quotidien. Le budget de la Région lié à la sécurité a été multiplié par 3 passant de 6 M€ en 2015 à 18 M€ en 2016. En contrepartie de cet effort, la Région a demandé à la police nationale d'augmenter ses effectifs dans le réseau francilien des transports.

Le renouvellement des matériels roulant des RER et des Transiliens permettra enfin de disposer sur l'ensemble des rames circulant en Île-de-France, d'ici 2021, de la **vidéoprotection**. 100 % des bus RATP sont équipés, 75 % des bus Optile. La renégociation des contrats Optile permettra d'obtenir une couverture totale d'ici fin 2017. Cette mesure dissuasive permettra de retrouver les auteurs de toutes les incivilités commises trop souvent en toute impunité.

La totalité des gares ferroviaires et du métro sont équipées de vidéo-protection. Afin que la sécurité ne souffre d'aucun angle mort, la vidéo protection des gares routières sera complétée. En plein accord avec le Ministre de l'Intérieur, il a été décidé d'engager dès cette année la couverture en vidéoprotection de **70 gares routières**.

Le STIF a financé le renforcement des **effectifs dédiés à la sécurité à la SNCF et à la RATP** : ce seront ainsi 140 agents supplémentaires de la SUGE (pour la SNCF) et du GPSR (pour la RATP) qui viendront renforcer les effectifs. De plus pour renforcer la présence humaine, la RATP recrutera cette année 100 nouveaux agents "accompagnants" pour les bus de nuit, et la SNCF recrutera 50 agents de médiation.

Une action coup de poing a également été menée pour **lutter contre la fraude** qui selon la Cour des Comptes coûterait jusqu'à 400 millions d'euros par an. Il s'agit de faire comprendre à tous les fraudeurs que, désormais, frauder va coûter cher et que l'impunité n'est plus de mise.

Reprenant les propositions de Valérie Pécresse, la loi Savary impose aux passagers de justifier de leur identité lorsqu'ils ne disposent pas d'un titre de transport valide. Le délit de fraude habituelle est renforcé grâce à un abaissement de 10 à 3 infractions sur 12 mois. La mesure la plus efficace consistera à pouvoir retenir pendant 4 heures un fraudeur, le temps pour lui de prouver son identité afin que là aussi, il ne puisse plus agir en toute impunité. Les agents de la SUGE et du GPSR pourront patrouiller en civil pour n'être plus repérés à distance et annoncés sur les réseaux sociaux. Enfin, les interventions des services de sécurité pourront faire l'objet d'un enregistrement audiovisuel pour que toute la clarté soit faite.

Une campagne de communication massive a été lancée le 20 septembre dernier avec la RATP et la SNCF.

4) La révolution des transports est en marche dans tous les territoires et dans tous les domaines de la mobilité

Alors que le précédent Exécutif concentrait l'action de la Région sur les modes ferrés lourds principalement sur la zone dense, **nous ne voulons oublier aucun territoire de l'Île-de-France** pour réduire enfin les fractures qui minent notre région.

En quelques mois, nous avons débloqué le financement de deux projets majeurs :

- le **prolongement d'EOLE à l'Ouest** entre Saint-Lazare et Mantes. Il permettra de soulager le RER A, d'améliorer la desserte de la Défense et de la vallée de la Seine mais offrira aussi à l'Est de nouveaux trains et une plus grande fréquence. Le conseil Régional a approuvé en juillet le protocole de financement qui préserve strictement les finances de notre collectivité et qui constitue le plus grand investissement de la Région avec, à terme, plus d'un milliards d'euros mobilisés ;
- **l'électrification de la ligne Paris-Troyes** qui permettra d'offrir enfin des conditions dignes du 21^{ème} siècle aux passagers de la ligne P. Après plus d'une décennie d'indécision du précédent Exécutif, l'Assemblée régionale a adopté en septembre le protocole qui permettra de mettre un terme à l'aberration que constitue cette dernière grande radiale sans caténaire et d'y déployer des nouvelles rames « Franciliens », les matériels bi-mode actuels desservant Provins étant redéployés sur l'autre branche de la ligne P afin de disposer de matériels enfin fiables.

Ces deux projets majeurs concernent des territoires jusqu'ici délaissés. Mais la révolution des transports vise à briser également le tabou de la route et de ses usages. Le Conseil régional du 22 septembre a adopté la démarche de **lancement du plan « anti bouchon » et pour changer de route** qui vise à réinvestir les infrastructures qui supportent plus des trois quarts des déplacements et que la précédente majorité s'apprêtait à abandonner définitivement.

Pourtant, les enjeux environnementaux, sociaux et économiques y sont majeurs. Une Région stratège se doit d'orienter les bouleversements que connaît ce secteur industriel, alors que l'Île-de-France est la première région en termes d'emplois de la filière automobile.

Il s'agit bien évidemment de lutter contre les bouchons et les pollutions qu'ils engendrent. Mais il s'agit également de développer les nouveaux usages et les nouvelles mobilités grâce au soutien aux innovations et aux expérimentations : **covoiturage, voies réservées aux bus**, solutions technologiques novatrices pour réduire les impacts négatifs de la route...

En pleine cohérence avec le plan route et pour faciliter l'usage des transports collectifs, le Conseil du STIF examinera lors de son Conseil du 5 octobre la refonte du schéma directeur des parkings relais. Il s'agit, conformément aux engagements pris pendant la campagne, d'offrir des places de parkings plus nombreuses et dans toute la mesure du possible gratuite, aux usagers qui doivent utiliser leur voiture depuis leur domicile.

Faciliter leur stationnement c'est leur permettre de basculer vers les transports collectifs de manière pragmatique. Il faut aussi régler la question de la tarification de ce stationnement et c'est précisément la rupture que le nouvel Exécutif veut marquer pour que ces parkings, dans les territoires de l'Île-de-France où la voiture est incontournable, répondent réellement aux besoins des Franciliens.

En complément, la concertation pour définir le réseau du bus de « demain » a été lancée grâce en particulier à une grande concertation sur Internet du 19 septembre au 30 novembre. Elle permettra à tous les Franciliens de s'exprimer. Après plusieurs décennies d'immobilisme sur les lignes de bus, c'est une impulsion décisive qui est donnée au **plan « 1000 bus »** dans un souci de large concertation. Il s'agit d'offrir aux Franciliens, notamment de grande couronne, un mode de transport alternatif à la voiture. Dès 2017, 30 millions d'euros seront investis pour renforcer l'offre et créer de nouvelles lignes.

Enfin, la Région et le STIF travaillent de concert à l'élaboration d'un nouveau **plan vélo**. Le Conseil régional a lancé la démarche de concertation en juillet. Une grande conférence régionale organisée le 28 septembre a permis de réunir l'ensemble des acteurs pour trouver des solutions opérationnelles pour « changer de braquet ».

Trois axes structurent cette démarche :

- l'aménagement des infrastructures et en particulier la réduction des points durs que constituent les lacunes des itinéraires au franchissement des fleuves ou de certains grands axes ;
- le développement des services aux cyclistes que ce soit pour accueillir en toute sécurité les vélos en gare notamment avec les parkings sécurité Véligo mis en œuvre par le STIF ou pour réparer ou louer des vélos ;
- la gouvernance et la promotion de l'usage du vélo pour diffuser les bonnes pratiques et fédérer toutes les énergies afin de faciliter le basculement des Franciliens sur ce mode de transport économe, bon pour la santé et favorable sur le plan environnemental.

5) La révolution des transports est en marche grâce à la smart Région

Les services numériques dans les transports franciliens accusent un retard important par rapport aux métropoles comparables. Si des initiatives ont été prises dans tel ou tel secteur, elles demeurent trop cloisonnées ou partielles. La billettique est encore marquée par de fortes contraintes notamment en imposant d'avoir recours à des tickets physiques qui subissent, par millions chaque année, une démagnétisation. Cette rigidité constitue un frein à une plus grande utilisation des transports en commun.

C'est pourquoi, en cohérence avec le projet de « **Smart Région** », le service numérique aux voyageurs vise à mettre en place des services innovants d'information voyageurs, de calculateur multimodal prédictif, de billettique modernisée et de connectivité à Internet améliorée afin d'offrir des déplacements plus facilement choisis et plus utiles.

Aujourd'hui, avec « Vianavigo » développé par le STIF, les usagers des transports en commun peuvent accéder aux informations en temps réel sur l'état des trafics et sur les trajets possibles.

L'objectif est de disposer d'un **calculateur multimodal prédictif** portant sur l'ensemble des mobilités, permettant de comparer l'utilisation des modes doux, des transports en commun, du covoiturage et offrant aux conducteurs routiers une information sur le stationnement disponible afin de faciliter la poursuite de leur trajet par un autre mode de transport.

La feuille de route du STIF a été adoptée au Conseil du mois de juin pour disposer de premières réalisations en 2018.

Elle vise en particulier à assurer une connectivité Internet grâce au **déploiement du Wifi et des réseaux 3G/4G** sur l'ensemble de la chaîne de transport afin de délivrer des informations en tout lieu et au plus grand nombre.

La couverture complète du réseau souterrain RATP est ainsi prévue d'ici 2018. Concernant la SNCF, l'objectif est de lancer la couverture des tunnels des RER C et D en 2017, de traiter les

lignes B, E et N et d'équiper les gares en Wifi— une centaine d'entre elles le sera dès cet été. Enfin, des expérimentations dans les bus seront mises en place en particulier pour les étrangers ne disposant pas d'abonnement en France.

Le plan de modernisation de la billettique vise à faciliter les voyages de l'ensemble des usagers notamment en offrant la possibilité de recourir à plusieurs supports : carte de transport, billet sans contact, smartphone, carte bancaire... Il s'agit d'accélérer la dématérialisation pour accroître la facilité d'accès et d'usage.

Dans une première étape, le STIF créera un compte client Navigo accessible sur internet et sur téléphone et sur le site internet « navigo.fr ». Il permettra d'accéder à des services actuellement disponibles au guichet ou dans les agences, comme l'attestation pour le remboursement employeur, la modification des informations personnelles et des coordonnées bancaires...

Le STIF mettra en place les outils **permettant de voyager grâce à un smartphone dès 2018**. Un service de post paiement est également à l'étude pour les clients n'utilisant pas un abonnement s'appuyant sur l'application ViaNavigo.

Pour les clients occasionnels, la création d'un "porte-monnaie transport" sur une carte Navigo anonyme leur permettra de bénéficier des avantages de la billettique sans contact. Les clients pourront aussi utiliser leur carte bancaire sans contact, directement sur les valideurs.

En 2017, le STIF mettra en place des produits adaptés aux besoins des touristes (carte mobilité/loisirs) et en 2018 commencera le déploiement des cartes bancaires sans contact. Enfin à l'horizon 2021, il s'agira de déployer le porte-monnaie transport et les services associés.

Cette démarche s'inscrit bien évidemment en pleine cohérence avec la politique d'Open Data de la Région. La mise à disposition des données permettra ainsi de développer de nouveaux services. Le STIF deviendra ainsi le fournisseur de référence des données transports en Île-de-France.

Afin d'accompagner le STIF dans cette politique, et conformément à son rôle de stratège de la politique des transports régionaux dans leur globalité, la Région appuie cette démarche par la demande systématique aux bénéficiaires des contractualisations sur le domaine routier de permettre l'accès à leurs données, notamment de trafic, pour fournir les éléments nécessaires au calculateur multimodal.

6) La révolution des transports est en marche grâce à des promesses enfin financées

Le Passe Navigo Unique avait été décidé par le précédent Exécutif à quelques mois du terme de son mandat. Il savait qu'il n'était pas financé. Il a pourtant pris une décision contestable sur le plan juridique faisant peser sur les comptes de la Région un risque financier majeur.

C'est ce lourd héritage que Valérie Pécresse et son équipe ont dû gérer dès leur prise de fonction. Cette décision irresponsable représentait un **coût supplémentaire de 450 millions d'euros en année pleine**.

Il a fallu mobiliser la totalité des marges existantes du STIF et prendre des mesures fortes de rééquilibrage des comptes notamment en consommant toutes les provisions dès le budget 2016.

Le Conseil du STIF a ainsi supprimé la réduction de 75% du tarif des transports pour les étrangers en situation irrégulière, soit environ 120.000 bénéficiaires. Cette mesure a pris effet au 1^{er} mars 2016, avec une économie pour le STIF qui devrait se situer entre 40 et 50 M€ en année pleine.

Mais cette mesure juste et nécessaire a dû être complétée. Des négociations serrées ont été menées avec l'État pour lui faire constater l'impasse financière d'une mesure qu'il avait soutenue fin 2015 et pour obtenir les ressources financières indispensables. Le défaut de financement faisait en effet peser le risque que l'utilisateur doive payer en portant à 85 € par mois le tarif du Passe Navigo unique comme l'ont souligné les économistes réunis le 20 juin 2016 à la Région.

C'est ainsi qu'un **accord a pu être signé entre le Premier ministre et la Présidente de Région** en juin dernier prévoyant la mise en place de ressources pérennes pour le STIF. La mise en œuvre de cet accord permettra de sauver le dispositif.

L'augmentation du versement transport ainsi qu'un supplément de TICPE doivent désormais être soumises au Parlement. Leur adoption doit participer au financement de l'indispensable modernisation et sécurisation des transports franciliens.

* *

Ainsi, 10 mois après son arrivée aux responsabilités, le **nouvel Exécutif a concrètement engagé la révolution des transports.**

Avec le souci du dialogue, l'exigence des résultats et une volonté constante de pragmatisme, ces mesures et ces décisions concernent tout à la fois la tarification des transports, les services pour les usagers, le renouvellement de l'ensemble des matériels, le développement des parkings, le Grand Paris des bus, le déblocage des grands investissements indispensables pour apporter des réponses modernes aux attentes de nos concitoyens. Il brise certains tabous afin d'apporter une réponse globale et juste aux Franciliens.

Cette action résolue sera poursuivie aux bénéfices des Franciliens et de l'attractivité de la Région toute entière.

La Présidente du Conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSÉ